

Association Vélo Club Plaisirois

Règlement de l'École Vélo

Moniteur responsable de l'école cyclo : Jean-Luc GATEAU Tél : 06 08 80 98 21

L'équipe d'encadrement est constituée de :

- 7 moniteurs (diplômés FF Vélo)
- 9 initiateurs (diplômés FF Vélo)
- 5 animateurs (diplômés FF Vélo)
- 7 accompagnateurs

L'école vélo, comme toutes les écoles de sport, est une structure d'accueil, un contenu d'enseignement, une équipe d'animateurs, dans le cadre du loisir, dans une perspective de progrès.

L'école vélo fonctionne, le samedi après-midi de 13H45 à 17 heures, sauf pendant les vacances scolaires.

D'autres jours et heures peuvent être mis au calendrier, pour des sorties extérieures, rallyes, critérium, etc...

Après accord de l'équipe d'encadrement, les plus âgés, qui le désirent, peuvent sortir le dimanche avec les adultes.

L'activité de l'école vélo consiste à la pratique du Vélo Tout Terrain de randonnée.

Elle est ouverte à tous et s'adresse plus particulièrement aux enfants de 8 à 17 ans, ainsi qu'aux adultes débutants.

Elle est rattachée au club de l'Association Vélo Club Plaisirois et est dépendante du règlement intérieur de celui-ci.

Les futurs membres mineurs disposent de 3 séances de cours à l'essai avant de contracter une licence obligatoire, comprenant l'assurance proposée par la Fédération Française de Vélo. A la suite de ces 3 essais, l'équipe d'encadrement décidera si l'enfant a les aptitudes pour intégrer l'école vélo. *Le risque vol de vélo n'étant pas pris en charge par cette assurance, il vous appartient si vous le souhaitez de souscrire directement une assurance complémentaire auprès de l'assureur de la FF Vélo.*

Les mineurs devront fournir une autorisation parentale pour la pratique du vélo, suivant modèle joint à l'inscription.

Il est obligatoire de fournir un certificat médical annuel d'aptitude à la pratique du vélo, de préciser les particularités médicales qui seraient néfastes à la pratique du vélo ou risqueraient d'être un facteur d'accident.

Les moniteurs et initiateurs sont responsables de la bonne moralité, ainsi que de la bonne conduite des élèves et du respect de la liberté des autres. Ils se gardent le droit de pouvoir exclure la personne qui nuirait à la renommée de l'école, après que la commission du club en ait délibéré avec les parties concernées. Ainsi tout comportement non approprié, insultes, agressions, mise en danger d'un membre de l'encadrement ou d'un enfant de l'école vélo, sera sanctionné par une exclusion de l'élève concerné. Aucun remboursement ne pourra être réclamé au Vélo Club Plaisirois.

Le port du casque est obligatoire pour toutes pratiques au sein de l'école ainsi que pour toutes activités hors sites protégés.

Pour la sécurité de leur enfant, les parents doivent vérifier avant de partir pour l'école vélo le bon état de fonctionnement du vélo (freins, pneus, serrage des roues, cintre, direction, éclairage, ...). Un enfant dont le vélo présente des risques sécuritaires se verra refuser l'accès à l'école vélo, et ce jusqu'à remise en état de celui-ci.

Les trajets, du point de rendez-vous de l'école vélo (local, ou autre lieu défini à l'avance au calendrier) au domicile familial, sont sous la responsabilité des parents. Ceux-ci doivent s'assurer que leur enfant s'est présenté à la séance, et qu'il a pointé sur la feuille de présence.

Pour les grandes sorties, l'école accepte la participation des parents pour l'encadrement des élèves, ainsi que pour les randonnées organisées par les clubs affiliés FF Vélo.

MATERIEL A EMPORTER

- Un vélo en parfait état de fonctionnement.
- ***(le brouillard, la nuit, l'hiver... ne pas oublier les éclairages et le gilet de sécurité)***
- Remarque : *Pour notre type d'activité, privilégier un vélo du type ci-contre le plus simple possible, avec 2 plateaux minimum, une fourche suspendue ou non à l'avant mais sans suspension arrière, et un bon système de freinage disque ou V-brackes.*
- Casque, gants
- Vêtement de sport (près du corps)
- Coupe-vent / imperméable
- Coupe faim, barres de céréales par exemple, éviter les sucreries
- Bidon d'eau
- Chambres à air
- Argent de poche (2€)
- Papiers d'identité (photocopie licence ou carte d'identité)

